

Le Figaro avec AFP, repris par L'InfoDurable - 23/11/2020

SNCF : concertation autour de l'utilisation des produits phytosanitaires près du réseau

SNCF Réseau lance ce lundi une phase de concertation en ligne ouverte au public visant à élaborer une «charte d'engagements» relative à l'utilisation des produits phytosanitaires aux abords des voies ferrées.

Un décret d'application de la loi Egalim (pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) impose de telles chartes, prévoyant des mesures de protection des riverains, pour encadrer l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation.

Il s'applique à SNCF Réseau qui utilise de tels produits pour l'entretien des voies, pistes et abords des 30.000 km du réseau ferré national. Après avoir organisé des ateliers en région en septembre et octobre, la société publique élargit le débat jusqu'au 23 décembre sur le site www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation.

La charte sera finalisée en janvier avant d'être présentée aux préfets, explique SNCF Réseau dans un communiqué. La société entend ne plus utiliser de glyphosate à partir de la fin 2021 et dit vouloir abandonner «à terme» les produits phytosanitaires de synthèse.